



Label Tourisme & Handicap :
un symbole qui garantit à tous
accueil, accessibilité et confort.



Retrouvez l'ensemble des sites labellisés Tourisme et Handicap sur

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme

Portail du Ministère du Tourisme, le site des Marques du Tourisme est en ligne depuis juin 2013. Il recense les sites labellisés Tourisme & Handicap et permet une visibilité accrue pour chacune de ces structures en présentant une fiche descriptive et une photo.

Retrouvez tous les sites labellisés sur :

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme



Le nouveau Label : Destination pour tous*

Créé en 2013, ce **Label** a pour objectif de valoriser les territoires proposant une offre cohérente globale, intégrant l'accessibilité des sites touristiques, mais facilitant aussi la vie quotidienne et l'ensemble des déplacements sur le territoire concerné, ajoute au dispositif l'exigence complémentaire **d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement**.

A ce jour, seule **la ville de Bordeaux** a été labellisée en juin 2014 pour les deux déficiences mentale et motrice.

* marque de l'Etat Français



le pictogramme **moteur**...

garantit un accès en autonomie depuis le parking de l'établissement jusqu'à l'issue de secours. Les critères principaux sont des portes larges (au moins 77 cm de passage utile); des pentes douces et aménagées, sol non meuble et non glissant, des espaces de manoeuvre et des espaces d'usage au minimum dans la chambre, la salle de bains, les sanitaires; des passages sous lavabo, sous tables, sous comptoirs d'accueil supérieurs à 70 cm. Les douches sont à l'italienne. Le prestataire apporte son aide pour toute demande spécifique.



le pictogramme **visuel**...

garantit un éclairage bien maîtrisé (sans contre-jour, sans zone d'éblouissement, sans pénombre). Les éléments méritant d'être repérés sont contrastés (poignées de porte, interrupteurs...). Les informations et documents sont présentés en divers formats grands caractères et braille. Des aides au déplacement (bandes rugueuses, bandes podotactiles, bande d'éveil de vigilance, mains courantes) sont installées pour préserver la sécurité.



Les Sites touristiques ouverts à tous

Créé en 2001, le **Label «Tourisme & Handicap»**, marque de l'Etat Français, a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des 4 types de déficiences (auditive, mentale, motrice et visuelle) et de développer une offre touristique adaptée.

Désormais, dans les brochures touristiques et les sites internet des structures en charge de la promotion, ce symbole indique que le professionnel du tourisme concerné a entrepris une démarche **VOLONTAIRE** d'accueil des publics ayant des attentes particulières liées à une déficience.

Tout ce qui a été mis en oeuvre pour accueillir le vacancier ou le visiteur en situation de handicap s'avère très utile à tous...

Les familles avec de jeunes enfants apprécieront l'espace et le confort des hébergements accessibles aux personnes à mobilité réduite, les personnes âgées seront séduites par la qualité de l'éclairage, de l'acoustique et tous les éléments déployés pour les personnes ayant une spécificité visuelle ou auditive.

Les sites touristiques et les prestations qui ont obtenu le Label Tourisme et Handicap sont des sites touristiques **OUVERTS A TOUS** où tout est fait pour que chacun trouve sa place, vive de bonnes vacances, apprécie visites et activités, animations et festivités, confort de l'hébergement et qualité de la restauration.

En préparant vos vacances, ayez le réflexe

recherchez ce symbole !

Les sites et établissements qui ont reçu le label ont été l'objet d'une visite approfondie menée par des évaluateurs spécialisés qui ont pu ainsi valider leur conformité avec les critères en vigueur.

Selon les cas, un site peut être labellisé pour deux, trois ou quatre déficiences. Dans tous les cas, le personnel est sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



le pictogramme **auditif**...

garantit une acoustique de qualité. Un outil d'aide à l'audition (amplification et transmission de sons) est à disposition dans les lieux d'informations et de médiation. La mise en sécurité est assurée (système de flash lorsqu'il existe une alarme sonore).

Les informations sonores sont sous-titrées ou présentées sous format écrit. Dans quelques lieux, le personnel a entrepris une initiation à la Langue des Signes Française.



le pictogramme **mental**...

garantit la sécurité sur le site et dans l'hébergement. La signalétique a été adaptée et des illustrations simples permettent un bon repérage et une compréhension du lieu. Les éléments anxiogènes sont neutralisés ou expliqués dès l'accueil.



Les activités **adaptées**

La pratique de différentes activités de loisirs par tous est favorisée par la labellisation de sites tels que parcs à thèmes, salles de spectacles, équipements sportifs et récréatifs, équipements balnéaires, bases de loisirs, etc...

Ainsi, en toute saison, **vous pouvez trouver des activités adaptées**, en plein air ou à l'abri.



La culture et le **patrimoine**

Que vous souhaitiez remonter les couloirs du temps en visitant châteaux, abbayes, citadelles et autres demeures historiques, visiter des musées, découvrir la nature, flâner dans un jardin, ou vous intéresser aux sciences et techniques d'aujourd'hui, **un grand nombre de sites touristiques répondent à vos attentes**.



L'hébergement et la **restauration**

La labellisation concerne enfin tous les types d'hébergements : hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, centres d'accueil, auberges de jeunesse, résidences de tourisme, meublés, campings... et les établissements de restauration de toute nature : restaurants, bars, brasseries, fermes auberges, crêperies...

Tous se sont mobilisés pour compléter l'offre touristique.



Cette liste n'est pas exhaustive...

Près de 500 Offices de Tourisme labellisés vous délivrent les informations nécessaires... que vous retrouvez également sur le **site des marques du Tourisme** et divers sites internet des ADT/CDT (Agences de Développement Touristique/Comités Départementaux de Tourisme), CRT (Comités Régionaux de Tourisme) et autres organismes de promotion des activités touristiques.



En partenariat avec



www.tourisme-handicaps.org